



france.tv

1.Ô

# Compte-rendu du CSE Malakoff du 10 avril 2020

## Situation générale de l'établissement FTV Malakoff / Covid-19

*Etaient présents côté direction : Frédéric Ayangma, Nathalie de Belleville, Catherine Sailles, Dominique Pantostier, Muriel Blanchard, Jean-Philippe Guillaud, Alain Rodaix, Rémi Festa..*

*Vos élu.e.s CGT : Emilie Monduc, Olga Ablavi Amouzou, George Badia, Sébastien Patient, Alain Rosalie.*

*Représentante syndicale : Ghislaine Vingot.*

*Expertise SSCT : Diane Koné*

## Santé

### Point sur les mesures prises

(lire [ici](#) le compte-rendu de la CSSCT du 30 mars)

Pour le site de Malakoff, décision a été prise de **généraliser la distribution de masques** à l'ensemble des personnels présents, en tenant compte de la durée de présence des personnels concernés. Les prestataires sont intégrés à cette mesure au titre du principe de précaution et de sécurité de tous les collaborateurs. Ainsi c'est environ 850 masques qui seront répartis par semaine.

1% en quatorzaine sans télétravail (cas contact donc application d'un principe de précaution) Avant le retour dans l'entreprise, visite chez le médecin  
0% en quatorzaine avec télétravail  
10% présents physiquement  
5% de personnels dispo  
34% en télétravail  
1% en garde d'enfant  
8% en absence autorisée  
30% congés, RTT, RH

La direction observe que le nombre de quatorzaine et de cas de Covid-19 va en diminuant.

### Médecine du travail

Nathalie de Belleville (Infirmière) détaille ses **activités** durant cette période exceptionnelle de confinement. Elle répond aux sms et mails des salariés. 1 fois par semaine, elle passe à Malakoff pour rencontrer les salariés et rappeler les gestes barrières. Cette **pédagogie** a

### Etat des lieux au 6 avril 2020

9% en maladie (suspicion de Covid compris)  
1% en maladie Covid-19  
1% en absence ALD, congés maternité

également été faite auprès des prestataires extérieurs (ménage et sécurité).

Elle **accompagne** aussi les personnes déclarées Covid, ou cas contact.

Suite à la parution au Journal Officiel le 2 avril, les médecins du travail pourront **prescrire un arrêt de maladie** une fois le décret d'application sorti. Et par ailleurs le médecin du travail et l'infirmière pourront aussi **pratiquer les tests sérologiques**.

L'image de parfaite gestion de la santé et de la sécurité des salariés de Malakoff est néanmoins ternie par certaines aberrations.

- ▷ **Pour exemple tout récent, conséquence d'un vide managérial, la question du télétravail pour les documentalistes :**

Alors que la direction aurait pu anticiper, en incluant lors de la journée test télétravail (du 12 mars), l'ensemble des documentalistes, elle n'hésite pas au mépris des règles de base de prévention qu'elle revendique à demander à ces salariés de venir chercher leurs équipements à Malakoff pour travailler depuis leur domicile. Aucune livraison ne serait possible, un informaticien devant configurer entre autres le VIP Access (sécurité informatique).

## RH

Parmi les différents motifs d'absence apparaissant sur les plannings, celui de l'« **absence à régulariser** » couvre :

- ▷ les attentes de retour de la sécurité sociale
- ▷ les gardes d'enfants (absence de formulaire rempli). Depuis le 3 avril, le processus de prolongation n'est pas encore arrêté

**En cette période de confinement pour lutter contre la propagation de la pandémie du Covid-19 et alors que la direction n'arrête pas de répéter qu'elle est soucieuse de protéger ses salariés, pour quelle nécessité vitale à l'entreprise, la direction dérogerait-elle aux règles sanitaires exigées par la pandémie ?** Les journalistes en cas d'urgence ont accès à une grande partie de la base de données du service par un lien internet. Quant au catalogage et à l'indexation des sujets d'actu ou des programmes - rappelons qu'ils ne sont pas nombreux dans ce contexte dégradé –ne peuvent-ils pas attendre la fin du confinement ? **A l'heure des nouvelles technologies, n'a-t-on pas une autre solution à proposer ?** La direction confirme et réaffirme qu'au nom de l'équité entre les salariés, ils doivent aussi passer en télétravail. **Est-ce qu'on va risquer la santé de salariés pour des sujets non indexés ?!**

- ▷ La direction oublie que la sécurité des salariés commence lors du trajet qui les mène de leur domicile à Malakoff. **La CGT a préconisé de doter d'un masque les personnels qui viennent en transport en commun à Malakoff, pour ainsi assurer à ces salariés une sécurité sanitaire de A à Z**, du trajet domicile au travail, aller-retour. La direction a objecté cette proposition, préférant suivre la ligne de l'entreprise, ignorant l'avis favorable de la médecine du travail.

- ▷ les arrêts de travail non encore reçus

**La question qui reste primordiale est celle de la rémunération.** La direction informe que celle-ci variera en fonction du motif de l'absence :

- Pour la maladie (arrêt de travail) et la garde d'enfant, la rémunération

est maintenue (sans les jours de carence) car font partie d'une déclaration auprès de l'assurance maladie. Les éléments variables de paie sont pris en compte.

- Pour l'absence autorisée rémunérée, les éléments variables n'étant pas pris en compte, la direction réfléchit à une indemnité forfaitaire pour compenser la perte de ces éléments variables. L'idée serait de faire une moyenne de ces éléments (heures supplémentaires, prime liée à l'activité, heures majorées...) sur un nombre de mois donné (3, 6 ou 12 derniers mois).

La DRH réaffirme sa volonté de maintenir les rémunérations au plus proche de ce que les salariés perçoivent habituellement.

Néanmoins, une négociation avec les organisations syndicales représentatives a commencé à discuter entre autres de ce sujet mercredi 15 avril. La version 1 du document en discussion (transmis par la direction) qui vise à harmoniser les libellés d'absence et leur consé-

quence sur la rémunération est à lire [ici](#).

Pour la rémunération des non permanents. Plusieurs pistes sont à l'étude. Elles devraient être abordées au cours du **CSE C du 15 avril**.

Par ailleurs, les **congés posés sur MonKiosque avant le 17 mars** doivent être pris. « C'est la règle de FTV, sauf si la personne est indispensable dans son service » dit A. Rodaix.

Les dossiers RH toujours en cours et remontés lors de cette réunion sont les suivants :

- La régularisation des personnes détachées sur un poste vacant. Seule la situation d'une chef de chaîne serait résolue au COCA d'avril.
- Les disparités salariales : Les demandes de suivi sont à adresser à Catherine Sailles
- Les demandes de RCC (pour la retraite) ont bien été reçues mais seront traitées à la fin du confinement
- L'avenir des salariés de la programmation France Ô. La direction affirme qu'elle assure un suivi étroit.

## Point sur l'offre éditoriale et d'information

### INFO

#### ▷ L'Offre

A. Rodaix rappelle le **dispositif Info** mis en place et qui doit répondre à 2 priorités :

- Répondre avant tout aux demandes des stations
- Poursuivre la visibilité des Outre-mer

En TV, l'édition incarnée sur France 3 est rediffusée sur France Ô et 1 journal tout en images est fabriqué le week-end pour l'antenne de France Ô.

Les 3 modules quotidiens pour franceinfo: sont maintenus et assurés par une équipe en télétravail. Un coordinateur présent sur le site de

Malakoff s'occupe de faire la liaison entre les gens en télétravail et les gens sur le site de Malakoff.

D'une manière générale, la plupart des journalistes sont en télétravail que ce soit en radio où les rubriques et chroniques sont maintenues en privilégiant France Info, ou le web qui lui aussi participe largement à « donner de la voix aux ultramarins qui sont en confinement, aux malades, à des témoignages, à leur quotidien et aux initiatives »

Une réflexion est engagée avec le ministère des Outre-mer, pour diffuser une émission spéciale hebdomadaire au cours de laquelle la Ministre des Outre-mer ferait un point sur la crise. Proposition a été faite au niveau des moyens TV, radio et web, et

de la forme (la Ministre répondrait à des journalistes et un invité), cependant la politique de la communication du ministère serait de tout assurer par elle-même, préférant épargner à la ministre l'exercice des questions-réponses.

Les 1ère étant demandeuses de nouvelles des Ultramarins de l'Hexagone, des sujets sont en cours de préparation, un listing sera livré prochainement par la direction de l'information qui mentionne en attendant les sujets suivants : Etudiants mahorais en confinement, Etudiants de Nouvelle-Calédonie en confinement, Etudiants confinés en Cité U, Portraits : d'une Aide-soignante, d'un artiste, d'associations etc.

**Lors des tournages**, Alain Rodaix a rappelé que **les règles de sécurité sanitaires doivent toujours être appliquées**. La responsabilité en incombe au rédacteur qui lorsqu'il prépare son sujet doit prévoir des lieux de tournage appropriés aux règles en vigueur. « **La 1<sup>ère</sup> règle c'est la protection de tous** » dicit Frédéric Ayangma.

#### ▷ La visibilité des Outre-mer

**La CGT a rappelé la nécessité pour la visibilité des Outre-mer d'être régulière et continue, relevant notamment la rareté des sujets d'information relatifs à nos territoires sur les chaînes nationales depuis le début de la crise Covid-19 : Un sujet au JT et quelques références à travers d'autres sujets.**

Alain Rodaix a confirmé cette observation insistant sur le fait que le début de « la crise a été compliqué à gérer pour la direction de l'Info de FTV. Pendant un certain temps nous avons été oubliés ». Depuis la semaine 15, il y a une reprise timide de la visibilité. Mais il semblerait que nos sujets se heurtent à des problèmes de durée, la solution choisie a été d'intégrer des éléments ultramarins dans des sujets plus globaux. Alain Rodaix s'engage à transmettre aux membres du CSE le chiffrage de nos sujets, off et plateaux diffusés sur les

chaînes nationales, sous la forme d'un récapitulatif mensuel.

Malheureusement pour le pôle Outre-mer, les 2 personnes qui travaillent sur cette question sont en télétravail. Le lien est donc tenu avec les rédactions nationales.

Il est prévu au début de la semaine 16 que **franceinfo: diffuse une série sur 9 jours** ; chaque jour, un journaliste des Outre-mer fera un plateau pour décrire un état des lieux dans son territoire. C'est Wallis qui ouvrirait la série.

Alain Rodaix assure qu' « il faudra tirer les conclusions de ce qui s'est passé et trouver une solution pour que la réaction à l'absence des Outre-mer dans les JT soit plus rapide ».

## PROGRAMMES

**Rémi Festa précise l'offre commune des 1ère.** Pour chaque bassin, un flux de 3 heures comprend :

- des programmes éducatifs dédiés (5h/jour), en diffusion décalée par rapport à France 4,
- des cases de documentaires régionaux et de découverte,
- des fictions,
- des concerts (captations de spectacles vivants d'artistes ultramarins),
- une émission quotidienne sur 5 jours, de 30mn « Avec vous à la maison » traitant de sujets divers : santé, bien-être, jardinage, gym etc..., animée par Jean-Marc Thibaudier, montée et assemblée par un prestataire extérieur
- des courts métrages « péyi ».

Par ailleurs, la radio vision est renforcée Outre-mer pour le « maintien du lien de proximité »

Suite à l'alerte faite en CSE, la DGDAP a modifié la grille de France Ô. 2h d'Info de 13h à 15h :

- 13h, JT Martinique
- 13h40, JT Calédonie
- 14h, JT midi (du jour) de la Réunion
- 14h30, Saint-Pierre-et-Miquelon

A 15h : Diffusion de l'émission « Avec vous à la maison ».

Les cases Info régionales du matin sont maintenues.

Rémi Festa estime qu'ainsi « l'offre info a été renforcée sur FÔ ». **Pour la CGT, cet auto satisfecit est loin d'être convaincant. Si France 4 par la diffusion de programmes éducatifs a démontré son utilité sociale, qu'en est-il de celle de France Ô, incapable de remplir pleinement sa mission : d' « être**

**la vitrine des Outre-mer », le lien des ultramarins de l'Hexagone avec leur territoire.**

Les changements de grille soulèvent aussi un certain nombre d'interrogations et de frustrations qui mettent surtout en perspective, une fois n'est pas coutume, un manque d'anticipation, un manque de communication et un manque de concertation résultant d'un vide managérial manifeste.

Malakoff, le 16 avril 2020

# Compte rendu de la CSSCT du 30 mars 2020

## Informations générales

*Etaient présents côté direction : Frédéric Ayangma, Docteur Mageau, Muriel Blanchard, Dominique Pantostier, Jean Philippe Guillaud*

### Offre de programmes

L'offre unique mise en place ce lundi 30 mars à destination des 3 bassins fonctionne bien malgré quelques problèmes sur l'Océan Indien. Pour rappel il s'agit d'un corps de programmes dans lequel chaque station vient insérer ses rendez-vous locaux.

Malakoff maintient :

- un JT quotidien incarné en semaine, sur France3 et rediffusé sur France Ô,
- les modules pour franceinfo: sur-titrés mais sans voix off,
- les services aux stations
- et les produits pour les radios partenaires.

Le Numérique participe à l'émission « Avec vous à la maison » en livrant des modules. Ce programme est animé en confinement par Jean Marc Thibaudier.

### Personnel en présentiel à Malakoff

#### Effectifs

Sur 250 personnes présentes en temps normal à Malakoff, près de 150 salariés sont en télétravail ou en maladie ou en congés ou en repos. 30 à 35 personnes continuent de venir chaque jour sur le site. L'objectif pour la direction est de réduire la présence sur site au maximum.

#### Service de la Diffusion

L'offre unique permet de fermer une régie. Cette nouvelle configuration en cours de validation devrait réduire les effectifs actuels (9 /jour et 9/ nuit) à 5 /jour et 5/nuit avec pour objectif de passer à 4.

1 diffuseur (de la playlist commune), 1 superviseur (échanges de fichiers), 1 technicien au Nodal, 1 chef de chaine. (1 collaborateur par local)

#### Service de la Fabrication

Des workflows sont en cours de tests pour faire du montage extérieur. Sont concernés quelques monteurs et les réalisateurs de Bandes Annonces pour qu'ils puissent être en télétravail.

## Conditions sanitaires

Le cabinet médical est fermé. Une permanence téléphonique est assurée par Nathalie de Belleville. En cas d'urgence, il faut recourir aux moyens extérieurs, médecin de ville ou dans un cas extrême le 15. Une procédure de mise en confinement devrait être affichée dans le hall.

## Produits désinfectants et protections

Le flux d'acheminement de fournitures (gel, gants, masques, lingettes désinfectantes) en provenance du Siège est stabilisé mais sont limités par le volume des stocks disponibles. La direction estime qu'il y a suffisamment de masques pour en changer tous les 4 heures. La solution du film étirable à poser sur les claviers (évoquée en CSE) n'a pas été retenue. À la place, le collaborateur devra nettoyer lui-même son poste de travail à l'aide des lingettes désinfectantes.

Malakoff dispose de 4 totems distributeurs de gel localisés, dans le hall d'entrée, à l'entrée de la cantine, côté ascenseurs du rez-de-chaussée et le dernier reste encore à définir son emplacement.

6 cloisons de séparation en plexiglas sur monture métallique sont en cours d'installation en Régie, 3 sont déjà installées, les 3 autres d'ici mercredi 1<sup>er</sup> avril

## Prise de température à l'entrée de l'établissement

Chaque salarié dispose d'un thermomètre frontal pour contrôler sa température. Les données collectées sont malheureusement peu fiables. Il est donc conseillé, mais ne peut être imposé, de prendre sa température chez soi avant de venir travailler.

La procédure elle-même nécessite quelques ajustements auprès des agents de sécurité chargés de la mise à disposition des thermomètres.

À noter que les manquements du prestataire du PC Sécurité, dans la fourniture d'équipements de protection à ses employés, constituent un réel obstacle à l'efficacité de ces mesures-barrières alors qu'ils sont en « contact » avec toutes les personnes venant sur le site. FTV met en attendant du matériel à leur disposition, dans la mesure du possible...

## Parking

Les véhicules de Reportage devaient être nettoyés à chaque retour de tournage.

Il semblerait que ce ne soit pas systématiquement le cas.

## Ajustement des méthodes de travail

Les propositions faites en la matière au dernier CSE issues de pratiques relevées sur d'autres sites de France TV, ont été retenues et mises en application. Pour rappel :

- **En montage actu** : le monteur pourrait travailler seul dans sa salle avec un plan de montage transmis par le journaliste; les ajustements pouvant se faire après visionnage.
- **En reportage**, recours systématique à la perche pour le journaliste pour ainsi respecter la distance de 1 mètre entre les journalistes et les interviewés.
- **Les portes intérieures de l'établissement pourraient rester ouvertes**, à l'exception des portes coupe-feu.

- **En diffusion**, substituer l'échange de conducteurs papier qui sont partagés par des chefs de chaînes différents de la veille au lendemain par une autre procédure qui reste à inventer.

Les monteurs, les techniciens et journalistes travaillant dans la régie TV ainsi que le service de la diffusion disposent de masques. L'efficacité de ce dispositif étant limitée puisque la durée préconisée d'utilisation d'un masque varie de 3 à 6 heures, et le stock disponible n'est pas extensible.

## Point RH

À ce jour, la DRH de Malakoff n'a reçu aucun arrêt maladie ayant comme motif : Covid-19. Le mot d'ordre est de contacter sa hiérarchie pour toute suspicion. Seulement un salarié aurait contracté la grippe.

## Télétravail

Durant ses journées de télétravail, le salarié doit s'astreindre à des pauses régulières pour limiter la surexposition aux écrans (problèmes de vision) et les problèmes d'ordre musculo-squelettique déjà signalés par des salariés. La RH encourage à maintenir le lien social entre les collègues pendant le confinement.

## Reprise du travail

- Quatorzaine : Après la quatorzaine, les salariés sont contactés par le Dr Mageau pour voir dans quelle mesure ils peuvent reprendre le travail. Chaque cas est étudié en contact étroit avec la RH.
- Dans le cas particulier d'un salarié de retour d'un long arrêt de maladie, la solution retenue a été la non reprise de travail, avec déclaration d'une ALD sur ameli.fr

## Arrêt de travail

Pas d'avancée par rapport aux déclarations faites en CSE :

**!** Pour les salariés en confinement : le collaborateur concerné, qu'il soit malade ou ait été en contact avec une personne douteuse, est couvert par un arrêt de travail délivré par un médecin dans le cadre d'une consultation ou d'une téléconsultation. A noter que les jours de carence ont été annulés.

**!** Pour les salariés en quatorzaine. C'est le flou. Selon les cas : un arrêt de travail est nécessaire, une mise à disposition peut être considérée.

**!** Pour les salariés en fragilité ou en ALD. Ils peuvent faire leur déclaration directement sur ameli.fr.



CONSEQUENCES DU CONFINEMENT SUR LES CONGES ET AUTRES DROITS A ABSENCE ET SUR LA REMUNERATION						
Situation administrative	REMUNERATION	Dépôt de congés payés, RTT, récupérations		Pénalisation RTT (salariés aux décompte horaire)	Pénalisation acquisition CP	
PTA ET JOURNALISTES		PTA	JOU	PTA ET JOURNALISTES		
Collaborateur en activité sur site	Maintien de 100% de la rémunération fixe et éventuels éléments variables liés à l'activité ou complément éléments variables (1) si plus favorable	Incitation à prendre au moins 5 jours de congés, récupération ou RTT sur la période du 17 mars au 31 mai 2020 et à prendre ses RTT au fur et à mesure de leur acquisition	Incitation à prendre au moins 5 jours de congés, récupération ou RTT sur la période du 17 mars au 31 mai 2020 et à prendre ses RTT au fur et à mesure de leur acquisition	Non	Non	
Collaborateur en télétravail	Maintien de 100% de la rémunération fixe et éventuels éléments variables liés à l'activité ou complément éléments variables (1) si plus favorable			Non		
Collaborateur en maladie COVID-19	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)			Oui		
Collaborateur en maladie	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)			Oui		
Collaborateur en quatorzaine suite contact <b>Sans Télétravail</b>	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)			Oui		
Collaborateur en quatorzaine suite retour zone à risque <b>Sans Télétravail</b>	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)			Oui		
Collaborateur garde d'enfants (arrêt "maladie")	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)			Oui		
Collaborateur vulnérable à risque ALD ou Maternité (arrêt maladie) <b>Sans Télétravail</b>	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)			Oui		
Collaborateur en disponibilité	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)			Incitation à prendre au moins 5 jours de congés, récupération ou RTT sur la période du 17 mars au 31 mai 2020		Oui
Collaborateur en absence autorisée payée	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)			+ Planification en récupération jour férié les 13 avril, 1er et 8 mai		Oui

(1) le complément éléments variable est calculé sur la base de la moyenne des EV perçus antérieurement

(2) IJSS calculées sur la base de la moyenne des 3 derniers mois de salaire